



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN FORMATION SAISON 2018/2019

Ligue Méditerranée de Football
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93130968113
Siret : 782 812 903 00030

1. ÉTAT CIVIL (À REMPLIR DANS SON INTÉGRALITÉ*)

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Club :

Licencié(e) OUI NON

Téléphone :

Courriel : @

**Écrire LISIBLEMENT. Votre courriel sera utilisé pour vous envoyer tous les documents.*

2. SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Précisez votre situation actuelle :

- J'exerce une activité professionnelle
- Je suis demandeur d'emploi
- Je suis étudiant(e)
- Je bénéficie d'un contrat d'insertion en alternance
- Je n'ai aucun statut particulier

Vous êtes salarié

1. Quelle est votre profession ?
.....
2. Quel est votre statut ?
 - Travailleur indépendant Intérimaire
 - Salarié du secteur privé salarié du secteur public

Si vous êtes salarié du secteur privé, précisez le type de contrat et le temps de travail :

 - Contrat à Durée Indéterminée Contrat à Durée Déterminée
 - Travail à temps plein Travail à temps partiel

Si vous êtes salarié du secteur public, précisez votre situation, le type de contrat et le temps de travail :

 - Fonctionnaire titulaire Agent non titulaire (contractuel)
 - Durée indéterminée Contrat à durée déterminée
 - Travail à temps plein Travail à temps partiel
3. Indiquez nom, adresse et téléphone de votre employeur **en cas de prise en charge de la formation par votre employeur** :



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



Vous êtes demandeur d'emploi

1. Date d'inscription à Pôle Emploi :
2. Adresse de votre agence Pôle Emploi :
.....
.....
.....

3. DIPLÔMES

Joindre impérativement une copie du diplôme supérieur ou égal à la licence 2 (DEUG) STAPS afin d'être exempté du module **SANTÉ uniquement**.

-
-
-

Attestation de formation de football :

Joindre impérativement une copie de chaque attestation si vous cochez « OUI ».

- | | | | |
|--------------------|---|------------------|---|
| ⊗ Module U9 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Module U11 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ Module U13 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Module U15 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ Module U17/U19 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Module Seniors : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ Santé : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | Sécurité : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ Arbitrage : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | | |

Diplômes d'éducateurs de football :

Joindre impérativement une copie de chaque diplôme si vous cochez « OUI ».

- | | | | |
|---|---|---|---|
| ⊗ I1 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | CFF1 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ I2 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | CFF2 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ AS : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | CFF3 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | CFF4 : | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| ⊗ Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1 ^{er} Degré option football : | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |

Autres :

.....

Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention « **football** » : OUI NON

Permis de conduire : OUI NON

PSC1* : ou autre diplôme de premier secours (AFPS, SST) : OUI NON

***Attention : vous devez en être titulaire à l'ENTRÉE EN FORMATION. Fournir le diplôme et non l'attestation de formation/présence.**

Dispose d'un ordinateur et d'une connexion internet à domicile : OUI NON



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



7. MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Club (ou structure) dans lequel vous envisagez d'effectuer votre mise en situation professionnelle :

.....

Adresse du club (ou structure) :

.....

.....

Catégorie de l'équipe entraînée :

Niveau de l'équipe entraînée :

Fonction que vous occuperez :



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335 (Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET ATTESTATION D'HONORABILITÉ

Je soussigné(e) :

- **Reconnais** avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.
- **Déclare** me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.
- **M'engage** à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Fédéral de la Formation, le Règlement Intérieur et le Conditions Générales de Vente en vigueur.
- **Déclare** dégager l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subis par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).
- **Atteste** sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« I.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de [l'article L. 212-1](#) à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

- 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du [livre II du code pénal](#) ;
- 2° Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du [livre II du même code](#) ;
- 3° A la section 4 du chapitre II du titre II du [livre II du même code](#) ;
- 4° A la section 1 du chapitre III du titre II du [livre II du même code](#) ;
- 5° A la section 2 du chapitre V du titre II du [livre II du même code](#) ;
- 6° A la section 5 du chapitre VII du titre II du [livre II du même code](#) ;
- 7° Aux [articles L. 3421-1 et L. 3421-4](#) du code de la santé publique ;
- 8° Aux [articles L. 232-25 à L. 232-29](#) du présent code ;
- 9° A [l'article 1750](#) du code général des impôts.

II.- En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- **Autorise** l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploitée par la Ligue Méditerranée de Football et l'IR2F de la Ligue Méditerranée de Football dans le monde.
- **Atteste**¹ sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il serait salarié.

Fait à :Le :

Signature :

¹ Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération suisse.



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes à l'Organisme de Formation :

1. Le formulaire « dossier de candidature » **complet**
2. La preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
 - La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF »
 - La preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs
3. 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité **valide** (passeport ou carte d'identité)
4. 1 photographie d'identité (nom et prénom au verso)
5. La copie des diplômes d'éducateurs et attestations (Certificats Fédéraux de Football, PSC1, Tronc Commun BEES 1, BPJEPS Option Foot, Licence STAPS...)
6. L'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport), *voir page précédente*
7. Pour les ressortissants étrangers, la copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés
8. Non contre-indication médicale :
 - Pour les licenciés « **éducateur** » ou « **joueur** », la preuve de la licence suffit
 - Pour les licenciés « **dirigeant** » dont la licence ne porte pas la mention « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football », **fourniture d'un certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation**

9. Responsabilité civile :

L'Organisme de Formation déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et représentée en France une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et découlant de ses activités et de celles de ses préposés.

Pendant la durée de la formation, le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, par conséquent il convient de joindre la copie de votre licence FFF de la saison en cours, ou en l'absence de licence FFF, joindre la copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou voiture).

Accidents corporels : il est recommandé aux stagiaires, notamment pour les formations nécessitant une pratique sportive, de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux), pendant le temps de la formation.

**DOSSIER COMPLET à retourner IMPÉRATIVEMENT AVANT LE
04 Juin 2018 dernier délai (cachet de La Poste faisant foi),**

à l'adresse suivante :

**LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL - IR2F
Europôle de l'Arbois - 390 Rue Denis Papin - CS 40461
13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3**



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



PROGRAMME

Ligue Méditerranée de Football
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93130968113
Siret : 782 812 903 00030

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 400 heures

Public concerné	Educatrice – Educateur de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.	
Objectifs	<p>Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité.</p> <p>Il est en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ; ○ d'encadrer les différentes équipes d'un club de niveau départemental ○ d'animer un projet club de niveau départemental dans les domaines sportif-éducatif et associatif ; ○ Il assure, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ; ○ Il participe aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ; ○ Il effectue le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ; ○ Il contribue à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés. 	
Pré-requis	Entrée en formation	<p>Le candidat doit au moment de son entrée en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être âgé de 16 ans révolus ○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours, ○ être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),
	Certification finale	<p>Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ être âgé de 16 ans révolus, ○ être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours, ○ être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football. ○ Etre titulaire du module santé-sécurité ○ avoir effectué un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



Programme

La formation au Brevet de Moniteur de Football se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) et de 2 modules complémentaires :

- **UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans, en sécurité)**
UC1-1 : Mise en place d'une séquence d'animation, en sécurité, pour des U6 (moins de 6 ans) à U11 (moins de 11 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
UC1-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité**
UC2-1 : Mise en place d'une séance de préformation, en sécurité, pour des U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), d'une durée de 12 minutes, suivie d'un entretien avec le jury
UC2-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC3 : Être capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux séniors, en sécurité**
UC3-1 : Mise en place d'une séance d'entraînement, en sécurité, pour des jeunes de U16 ans aux Seniors
UC3-2 : Production et soutenance orale, pendant vingt minutes, d'un rapport de stage, suivie d'un entretien de vingt minutes, avec le jury, en lien avec sa mise en situation professionnelle
- **UC4 (32h) : Réalisation et formalisation d'un projet de club ou de structure, en lien avec ses responsabilités, suivie d'un entretien de vingt minutes avec le jury**
- **Module Santé-Sécurité** : Etre capable de prendre en compte la santé des pratiquants et de sécuriser l'environnement de la pratique du football.
- **Module Arbitrage** :
 - o Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
 - o Animer et conduire des interventions sur la sensibilisation à l'arbitrage.
 - o Maîtriser la gestion administrative d'une rencontre
 - o Développer des compétences à arbitrer une rencontre officielle et dans le cadre de l'entraînement.
 - o La formation doit s'accompagner de mises en situation pédagogique d'une durée de 19 heures au sein de son club et au sein de sa ligue ou de son district.

M. S. P.

Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 346 heures au sein d'un club ou d'une structure de football validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à :

- Entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football (minimum U13) jeunes ou seniors à raison de 2 entraînements par semaine et de suivre cette équipe en compétition.
- Préparer, animer et évaluer des cycles de 5 séances d'entraînement sur les catégories U9 ou U11, puis U13 ou U15, et enfin U17 ou U19 ou sénior (soit 3 cycles de 5 séances).

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Spiral Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Spiral Connect)
- Examen final



Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



Coût

Dates :

Test d'entrée en formation :

- 05 Juillet 2018

Positionnement des stagiaires en formation :

- 09 Juillet 2018

Modules de formation :

- Dates à déterminer

Certification :

- Dates à déterminer

Rattrapage :

- Dates à déterminer

Jury Final :

- Date à déterminer

Lieu de la formation :

- CREPS d'Aix-en-Provence